

Cote du document: EB 2021/134/R.23/Add.1
Point de l'ordre du jour: 12 a) i)
Date: 29 décembre 2021
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Informations actualisées sur l'approche adoptée par le FIDA pour mettre en œuvre la stratégie des Nations Unies en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles

Additif

Réponse de la direction aux observations formulées par les États membres

Conseil d'administration — Cent trente-quatrième session
Rome, 13-16 décembre 2021

Pour: **Information**

Observations du Royaume-Uni	Réponse de la direction
<p><u>Coordonnateurs</u> – le FIDA pourrait-il élargir le champ d’action et modifier l’intitulé de poste de ses coordonnateurs pour les questions relatives à l’exploitation et aux atteintes sexuelles afin de prendre en compte le harcèlement sexuel, étant donné que ces questions sont toutes intrinsèquement liées aux déséquilibres de pouvoir et aux inégalités femmes-hommes et donnent lieu à des dommages inacceptables au siège et sur le terrain? Le document indique déjà que les coordonnateurs pour les questions relatives à l’exploitation et aux atteintes sexuelles sont responsables de la promotion de la politique visant à lutter contre le harcèlement sexuel, l’exploitation et des atteintes sexuelles.</p>	<p>En ce qui concerne le harcèlement sexuel au travail, et conformément à la Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l’exploitation et des atteintes sexuelles (ci-après, la Politique), il incombe à l’ensemble des membres du personnel et des personnes titulaires d’un contrat de travail avec le FIDA de signaler en temps utile toute allégation de harcèlement sexuel et d’exploitation et d’atteintes sexuelles survenant au bureau ou dans le cadre des opérations financées par le Fonds. En outre, les responsables et les superviseurs du FIDA au siège et hors siège sont chargés de créer et de maintenir un environnement de travail qui contribue à prévenir le harcèlement sexuel et l’exploitation et les atteintes sexuelles, et sont tenus d’encourager le signalement de telles allégations. Le Bureau de la déontologie (ETH) promeut également la Politique en interne, grâce à une formation sur l’exploitation et les atteintes sexuelles et à la nouvelle formation sur le harcèlement sexuel au travail, ainsi qu’en externe au moyen d’une formation à l’intention du personnel de projet.</p> <p>Le programme des coordonnateurs du FIDA pour les questions relatives à l’exploitation et aux atteintes sexuelles est axé sur les bénéficiaires. Ses objectifs sont parfaitement conformes aux programmes menés dans ce domaine par les organismes des Nations Unies apparentés. L’élargissement du programme était nécessaire pour renforcer la présence des coordonnateurs sur le terrain.</p> <p>Les coordonnateurs pour les questions relatives à l’exploitation et aux atteintes sexuelles promeuvent la Politique dans les bureaux de pays du FIDA ainsi qu’auprès des gouvernements, et participent aux réseaux locaux de lutte contre l’exploitation et les atteintes sexuelles. Les coordonnateurs suivent une formation spécifique mise au point par ETH; ils sont chargés de formuler des recommandations pour perfectionner les stratégies locales de prévention de l’exploitation et des atteintes sexuelles, et sont tenus de faciliter l’accès aux mécanismes d’établissement de rapports et aux dispositifs d’appui sur le terrain. Ils assurent la liaison avec les acteurs des autres réseaux des Nations Unies en matière de lutte contre l’exploitation et les atteintes sexuelles présents dans les pays, ainsi qu’avec les coordonnateurs résidents.</p>

Observations du Royaume-Uni	Réponse de la direction
<p><u>Dispositif de signalement confidentiel</u> – nous nous réjouissons du fait que le FIDA dispose d'un dispositif confidentiel lui permettant de signaler rapidement à ses États membres les allégations crédibles de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Étant l'une des rares institutions à disposer d'un tel dispositif, le FIDA prévoit-il de partager les informations, de transmettre les enseignements tirés et d'encourager d'autres organismes à adopter ce système? Nous notons que le FIDA n'a signalé qu'un seul cas au cours de l'année écoulée et nous l'encourageons à redoubler d'efforts pour réduire les risques de sous-déclaration et renforcer les dispositifs de signalement et de plainte dans le cadre du plan d'action prévu pour l'année prochaine.</p>	<p>À notre connaissance, le FIDA est la seule institution à avoir mis au point un dispositif de signalement rapide qui utilise une plateforme interactive réservée à ses États membres pour signaler les allégations crédibles de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles. La mise au point de cet outil innovant, assortie d'informations supplémentaires, a été communiquée aux réseaux des Nations Unies et des institutions financières internationales (IFI) en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles.</p> <p>En ce qui concerne les mécanismes d'établissement de rapports, ETH et le Bureau de l'audit et de la surveillance proposent chacun un service d'assistance téléphonique confidentiel et une adresse électronique confidentielle, auxquels ETH a ajouté un numéro de portable d'urgence avec des applications de messagerie. Les informations sur les services d'assistance et les moyens de contacter ETH et le Bureau de l'audit et de la surveillance sont diffusées au siège et dans les bureaux de pays, et sont clairement indiquées dans tous les documents fournis aux partenaires de projet par ETH. En outre, les coordonnateurs du FIDA pour les questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles sont également formés en vue de recevoir les allégations dans les pays et de les transmettre rapidement à ETH. À notre connaissance, compte tenu des réponses du personnel du FIDA au sondage des Nations Unies sur l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les lieux d'affectation considérés comme à haut risque par l'Organisation des Nations Unies, qui ont été communiquées au Conseil d'administration (EB 2021/132/R.12), et au vu des retours d'information des coordonnateurs du FIDA pour les questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, il n'existe aucune preuve de sous-déclaration.</p> <p>Enfin, les réseaux des organismes des Nations Unies mènent une action concertée à l'échelle des pays, notamment par l'intermédiaire du programme des coordonnateurs résidents, en vue de recevoir les allégations et de les communiquer à l'organisation concernée.</p> <p>Le FIDA assure un suivi systématique de ses mécanismes d'établissement de rapports, et continuera de s'y employer dans le cadre du plan d'action contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles pour la période 2022-2023.</p>

Observations du Royaume-Uni	Réponse de la direction
<p><u>Concours de l'innovation à l'échelle du système des Nations Unies</u> (pour recenser et appuyer les projets concrets et réalisables dans les domaines du leadership, de la culture et de la prévention du harcèlement sexuel) – nous notons que le lancement est prévu pour début 2022. Il serait intéressant d'en savoir plus sur la nature de ce concours, sa portée, ses objectifs, etc.</p>	<p>Le FIDA estime que l'innovation est essentielle pour améliorer, renforcer et amplifier ses résultats au cours de la Douzième reconstitution de ses ressources et au-delà.</p> <p>Le 7 décembre 2021, l'Unité du changement, de la réalisation et de l'innovation a lancé un concours de l'innovation au sein du FIDA pour 2022. Cette deuxième édition du concours appuiera les idées qui apportent des innovations dans les opérations ou les activités ordinaires du FIDA, et s'articulera autour de cinq pistes d'action: 1) solutions de financement innovantes; 2) innovations dans le domaine des données; 3) innovations pour supprimer les « blocages »; 4) innovations pour un changement de culture; 5) autres innovations. Des informations détaillées sur le concours de 2022 sont disponibles sur le site Web du FIDA (https://www.ifad.org/fr/innovation-challenge-2022).</p> <p>Concernant le changement de culture en particulier, la quatrième piste d'action du concours met l'accent sur les points suivants:</p> <p>Piste d'action n° 4: Innovations pour un changement de culture – idées qui permettent de favoriser un milieu de travail sûr, d'aborder les thèmes liés au changement de culture comme le leadership et les environnements de travail inclusifs, et de promouvoir les pratiques visant à lutter contre le harcèlement sexuel. Le FIDA encouragera les équipes ayant les idées les plus prometteuses dans le cadre de cette piste d'action à se présenter au concours de l'innovation pour un changement de culture lancé à l'échelle des Nations Unies, que le Fonds dirige conjointement avec d'autres partenaires des Nations Unies.</p> <p>En plus d'avoir inclus la piste d'action n° 4 dans le concours de l'innovation organisé au sein du FIDA, l'Unité du changement, de la réalisation et de l'innovation, en collaboration avec ETH, a contribué à la conception et appuiera le déroulement du concours de l'innovation des Nations Unies pour un changement de culture, qui vise à lutter contre le harcèlement sexuel grâce au leadership et à un changement de culture institutionnelle. L'importance de ce domaine a été mise en évidence par l'intense collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome, par les partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies (notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes), et par la mobilisation du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS).</p> <p>Les propositions recherchées peuvent inclure, sans s'y limiter, des approches innovantes</p>

Observations du Royaume-Uni	Réponse de la direction
	comme la science comportementale appliquée, des formations pour intervenir si l'on se retrouve témoin ou encore des initiatives telles que les méthodes ludiques, la cartographie participative, les boîtes à outils et les programmes de jumelage ou de mentorat.
<p><u>Guide à l'attention des emprunteurs et des bénéficiaires du financement du FIDA pour la prévention et la répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles</u> – nous notons que ce guide a été publié récemment: le FIDA pourrait-il partager le lien?</p>	<p>Le Guide à l'attention des emprunteurs et des bénéficiaires du financement du FIDA visant à appliquer la Politique est distribué à l'ensemble du personnel de projet durant la formation sur le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles dispensée par ETH. Il est disponible sur le site Web du FIDA à l'adresse https://www.ifad.org/documents/38711624/42415576/sea_guidelines_f.pdf/2d669b10-7eb6-c9fb-8b12-05e1efc6e7e9?t=1611326879000.</p>
<p><u>Atténuation des risques et gouvernements partenaires</u> – nous notons que le paragraphe 18 indique que « l'atténuation des risques liés au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles est une responsabilité partagée avec les pouvoirs publics et les autres partenaires ». Il serait utile d'en savoir plus sur la manière dont le FIDA gère ces risques et sur les enseignements qu'il en tire, par exemple en ce qui concerne l'appui apporté aux partenaires gouvernementaux pour mettre en place des canaux de signalisation dans les pays, ou encore les travaux visant à parvenir à une compréhension commune des rouages d'une démarche axée sur les victimes. Comment le FIDA s'associe-t-il à d'autres partenaires dans ce domaine?</p>	<p>L'évaluation des risques liés au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles est systématiquement intégrée dans les opérations du FIDA, de la conception à la supervision en passant par l'exécution. Dans le cadre des opérations financées par le Fonds, les emprunteurs et les bénéficiaires sont chargés de mener des évaluations et des études au stade de la conception des projets afin de répondre aux exigences des nouvelles Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique. Il s'agit notamment d'évaluer les risques de violence sexiste, de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et d'élaborer des mesures d'atténuation si nécessaire.</p> <p>Certains indicateurs de risque sont suivis tout au long du cycle des projets et font l'objet de rapports durant le processus de supervision.</p> <p>Le FIDA participe également aux réseaux des Nations Unies et des IFI en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, afin de partager les enseignements et les connaissances.</p>

Observations du Royaume-Uni	Réponse de la direction
<p><u>Mobilisation</u> – nous nous réjouissons du fait que le FIDA collabore avec d’autres parties prenantes, en particulier les IFI. Nous encourageons le Fonds à poursuivre dans cette voie, à diffuser les meilleures pratiques et à travailler avec d’autres acteurs pour améliorer les normes.</p>	<p>Pour garantir la conformité du FIDA avec les meilleures pratiques en la matière, ETH participe activement au groupe de travail des Nations Unies sur le harcèlement sexuel et l’exploitation et les atteintes sexuelles, à l’équipe spéciale du CCS chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel, au groupe de travail sur le harcèlement sexuel et l’exploitation et les atteintes sexuelles hébergé par la Banque mondiale et à d’autres initiatives liées à l’exploitation et aux atteintes sexuelles, notamment un sous-groupe du Comité permanent interorganisations et le Réseau Déontologie des organisations multilatérales.</p>
<p>Plan d’action pour la période 2020-2021</p> <p><u>Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l’exploitation et des atteintes sexuelles</u> – il est indiqué que la Politique est en cours d’exécution: doit-elle être mise à jour?</p>	<p>La Politique sera mise à jour compte tenu des modifications apportées en vue de sa prise en compte dans les Conditions générales applicables au financement du développement agricole et les Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets, telles qu’elles ont été approuvées par le Conseil d’administration lors de sa cent vingt-huitième session.</p>
<p><u>Sondage sur la culture organisationnelle et l’engagement du personnel (2019)</u> – il est indiqué que le FIDA élaborera un plan d’action pour traiter les domaines suscitant des inquiétudes ou susceptibles d’être améliorés. S’agit-il d’un plan d’action distinct? Qu’advient-il des résultats du dernier sondage? Comment seront-ils intégrés au plan d’action de l’année prochaine?</p>	<p>Le plan d’action en matière de culture organisationnelle a été conçu et mis en œuvre sur-le-champ, en mai 2021. Quinze nouvelles mesures clés en matière de culture organisationnelle – en plus des 15 mesures initiales déjà conçues en 2019 et presque entièrement mises en œuvre depuis – ont été retenues par le personnel à l’issue d’un sondage en ligne et sont toujours en cours d’exécution. Dans le cadre du plan d’action, la priorité est accordée aux domaines dans lesquels les changements produiront de grands effets, tels que: le renforcement de la sécurité psychologique; la création d’environnements axés sur la mission et propices à l’adoption d’objectifs ambitieux; la décentralisation des pouvoirs; la mise en application des valeurs fondamentales; l’amélioration de l’équilibre entre vie professionnelle et vie privée; le renforcement de la confiance. Nous espérons que le prochain Sondage mondial du personnel fournira des informations permettant de mesurer certains des premiers résultats de la mise en œuvre du plan d’action.</p>

Observations du Royaume-Uni	Réponse de la direction
<p><u>Dispositifs d'appui aux victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles et aux autres personnes touchées</u> – comme mentionné brièvement ci-dessus, il serait utile de mieux comprendre ce que l'on entend par « examiner les dispositifs mis en place pour les victimes et les autres personnes touchées dans différents lieux, y compris par les pouvoirs publics ou les autres parties prenantes ou partenaires. » Quelles sont les mesures prévues pour 2021?</p>	<p>En mai 2021, l'équipe spéciale du CCS chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel a publié un document intitulé « <i>Advancing a Common Understanding of a Victim-centred Approach to Sexual Harassment</i> » (Vers une compréhension commune des rouages d'une démarche axée sur les victimes de harcèlement sexuel). Cette approche privilégie le respect, la dignité, l'avancement des victimes et la nécessité de créer un environnement exempt d'inconduite sexuelle. Le FIDA attend de ses partenaires d'exécution qu'ils adoptent une approche proactive à l'égard des victimes de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Cette approche prévoit le recensement des centres de santé, de consultations et d'aide juridique locaux où les victimes peuvent trouver l'aide dont elles ont besoin.</p> <p>Dans le cadre de la conception de chaque projet, l'évaluation des risques liés au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles est incluse dans la version actualisée des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique, et des mesures d'atténuation appropriées sont mises en place, notamment concernant l'appui aux victimes.</p>
<p><u>Relations avec les parties prenantes sur le terrain</u> – le FIDA participe-t-il aux réseaux de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles présents dans les pays? Cette information n'est pas mentionnée.</p>	<p>Une partie des responsabilités des coordonnateurs du FIDA pour les questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles consiste à assurer la liaison et à collaborer avec les réseaux nationaux des Nations Unies en la matière, ainsi qu'avec les coordonnateurs résidents.</p>
<p><u>Renforcement de la collaboration en matière de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles</u> – serait-il possible d'illustrer ce que signifie concrètement « envisager d'inclure des dispositions relatives à la collaboration en matière de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les accords et contrats conclus par le FIDA, les organismes d'hébergement et les partenaires sur le terrain »?</p>	<p>Compte tenu de la décentralisation de ses opérations et dans le cadre de son engagement à travailler avec ses partenaires pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, le FIDA étudie la possibilité d'inclure une clause de collaboration sur les questions d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans les accords de niveaux de services, dans le but d'assurer l'hébergement de ses bureaux par d'autres organismes des Nations Unies, d'autres IFI ou des partenaires gouvernementaux.</p>

Observations du Royaume-Uni	Réponse de la direction
<p>Plan d'action pour la période 2022-2023</p> <p>Nous sommes impatients de voir le plan d'action contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles pour la période 2022-2023. Lors de l'élaboration du plan d'action, le FIDA prévoit-il de tenir compte des conclusions de l'examen externe indépendant mené par le Comité permanent interorganisations sur la prévention du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles? (Bien qu'axé sur les questions humanitaires, cet examen est selon nous susceptible de présenter un intérêt plus général pour d'autres organismes ou institutions spécialisées des Nations Unies.)</p>	<p>Lors de l'élaboration du plan d'action contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles pour la période 2022-2023, tous les documents pertinents sont pris en considération, y compris le document récemment publié par l'équipe spéciale du CCS chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel, qui vise à parvenir à une compréhension commune des rouages d'une démarche axée sur les victimes.</p> <p>Les résultats du sondage des Nations Unies sur l'exploitation et les atteintes sexuelles mené par le Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, qui couvrait 48 lieux d'affectation que l'Organisation avait définis comme étant très exposés à de tels problèmes, seront également pris en compte dans le plan d'action. Conformément à la pratique habituelle, le FIDA a participé au sondage et communiquera les résultats au Conseil d'administration.</p>

Observations du Canada	Réponse de la direction
<p>Pourriez-vous fournir des informations supplémentaires concernant la formation obligatoire distincte et autonome sur la lutte contre le harcèlement sexuel, et préciser sa différence avec la formation sur la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles?</p>	<p>Il existe actuellement trois cours en ligne obligatoires en matière de déontologie, plus un programme de remise à niveau, dont la réalisation est suivie par ETH: un cours sur le Code de conduite du FIDA; un cours sur la lutte contre le harcèlement qui traite de toutes les formes de harcèlement, y compris sexuel; un cours sur le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, principalement axé sur la Politique et ses répercussions sur les opérations financées par le Fonds.</p> <p>ETH a pris l'initiative de mettre au point un module séparé afin de traiter spécifiquement et de manière plus complète la question du harcèlement sexuel au travail. Ce module sera inclus dans le cours sur la lutte contre le harcèlement.</p>
<p>Quand le plan d'action pour la période 2022-2023 sera-t-il communiqué au Conseil d'administration?</p>	<p>Le plan d'action contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles pour la période 2022-2023 sera inclus dans la prochaine mise à jour de l'approche du FIDA en réponse à la stratégie des Nations Unies en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Cette mise à jour sera présentée au Conseil d'administration lors de sa cent trente-cinquième session.</p>